

N° 2022/444

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 juin 2011

OBJET :

Avenant n° 2 à la
Convention constitutive du
groupement de commandes
portant sur divers travaux
de réfection de la voirie

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

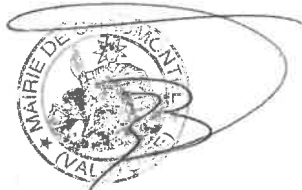
Présents : 17

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

oooooooooooo

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, expose que, suite à la demande d'adhésion des communes de Seugy et de Montsourt au groupement de commandes de travaux divers de réfection de voirie pour l'année 2022/2023, le Conseil communautaire de la C3PF a adopté, à l'unanimité, lors de sa séance du 30 mars 2022, l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes correspondant, relatif à l'adhésion de ces deux communes, pour une prise d'effet au 7 juin 2022 et pour une durée de 12 mois.

Cette demande n'existant pas lors du Conseil municipal du 28 mars 2022, il convient à présent que le Conseil municipal se prononce sur ces deux demandes d'adhésion et sur la signature de l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

EMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Seugy et de Montsourt au groupement de commandes de travaux divers de réfection de voirie, coordonné par la C3PF, pour l'année 2022/2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux divers de réfection de voirie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

